

Conseil municipal du 25 novembre 2011

L'An Deux Mille Onze et le 25 novembre à 20h00,
Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Jean-François BATY - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François GUIRONNET - François DELBOS et Gérard BERRUYER.

Représentés : Mme Dominique CLARIN représentée par Ludovic Martinez,
Francine CHENAVAS représentée par Jean-Paul Ageron.

Secrétaire de séance : Gérard BERRUYER.

❖ Approbation du compte-rendu de la séance précédente, en date du 30 septembre 2011.

❖ DELIBERATIONS :

- Rejet de la demande d'admission en non-valeur de la créance, pour taxes d'urbanisme impayées, de la société B.B.S.T. Sarl BOUCHARD BOIS SCIERIE TRAITEMENT

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie de Grenoble, réceptionnée le 17 octobre 2011 en Mairie, relative à la créance de la Sarl B.B.S.T. BOUCHARD BOIS SCIERIE TRAITEMENT, pour non paiement des taxes d'urbanisme dues à la collectivité pour le permis de construire réf. 03821807N1010, créance d'un montant initial de 13.305 €, établie à 14.529 € aujourd'hui en raison de frais de majoration et intérêts.

Considérant que le permis de construire susmentionné a été délivré le 18 avril 2008 à l'entreprise BBST, entreprise familiale gérée par Mme Dominique BOUCHARD née GIROND gérante, et établie au 1390 avenue des Alpes, à Marcilloles,

Considérant que la construction autorisée, une unité de traitement autoclave des bois, a été édifiée sur le terrain de M. Jacques BOUCHARD, fils de Mme Dominique BOUCHARD et qui travaille dans la même entreprise, sur le même tènement que la scierie des Blaches, sur la parcelle Z.E 233 qui a pour adresse 1455 avenue des Alpes,

Considérant qu'il ressort des enquêtes du Trésor que le compte bancaire de la société B.B.S.T. est maintenu à zéro tous les mois, alors que l'équipement autorisé est actuellement en activité,

L'exposé entendu, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de rejeter la demande d'admission en non-valeur de la créance de la Sarl B.B.S.T., objet du PC 03821807N1010,
- d'inciter le Trésor Public à poursuivre le recouvrement de la créance due à la collectivité par tous les moyens, y compris la saisie-vente de l'équipement.

- **Rejet de la demande d'admission en non-valeur de la créance, pour taxes d'urbanisme impayées, de M. Hicabi CALGAN**

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie de Grenoble, réceptionnée le 17 octobre 2011 en Mairie, relative à la créance de M. Hicabi CALGAN, pour non paiement des taxes d'urbanisme dues à la collectivité pour le permis de construire réf. PC 03821806N1018, créance d'un montant actuel de 1.037 €,

Considérant la créance principale s'élevait initialement à 2.073 € et que le bien a fait l'objet d'une inscription hypothécaire pour un montant de 1.685 €.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de rejeter la demande d'admission en non-valeur de la créance de M. Hicabi CALGAN, objet du PC 03821806N1018.

- **Tarif des concessions des caves-urnes de Marcilloles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2223-14 à 2223-17,
Vu le règlement général du columbarium et des caves urnes de Marcilloles adopté le 27 septembre 2010,

Considérant les demandes de réservation de cave-urne enregistrées au Secrétariat de Mairie,

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer le tarif et la durée des concessions de cave urne en conformité avec le règlement général du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder des CONCESSIONS DE CAVE URNE pour une durée de trente ans renouvelable au tarif de 100 €.

- **Subvention exceptionnelle pour le Basket-Club de Marcilloles**

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Basket Club de Marcilloles. Cette association locale voit son activité bouleversée par les travaux du gymnase, qui contraignent les joueurs à se rendre à Saint-Clair-sur Galaure pour les entraînements et empêchent le club d'organiser les manifestations nécessaires à son équilibre financier.

Le club organise tous les ans à l'automne un loto au gymnase même et est contraint cette année de louer la salle des fêtes de Thodure pour organiser l'événement. Le coût de cette location n'ayant pas été provisionné au budget de l'association, celle-ci demande une subvention destinée à couvrir les frais de location, fixés à 270 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'attribuer à l'association Basket-Club de Marcilloles, présidée par Mme Geneviève BAJAT, une subvention exceptionnelle de 270 € financée par des crédits de l'article 6574 du budget communal 2011, sur présentation du titre de recette acquittée.

- **Approbation d'une Décision Modificative n°1 sur le budget communal**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de créer de nouvelles écritures comptables pour abonder le programme de travaux de l'immeuble rue Mozart-place Saint-Nicolas et permettre de payer les dernières factures présentées.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer les écritures suivantes sur le budget communal :

D 202-121 :	Révision du P.O.S.	- 3.835,33 €
D 2313-119 :	Immobilisations en cours	+ 3.835,33 €

- **Approbation d'une Décision Modificative n°2 sur le budget communal**

Monsieur le Maire explique également aux conseillers qu'il est nécessaire d'abonder les crédits du programme « salle des fêtes » afin de régler la facture présentée avant la fin de l'exercice comptable, les travaux et effets décoratifs ayant donné toute satisfaction.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer les écritures suivantes sur le budget communal :

D 2313-130 :	Travaux sur les appartements communaux (logements instituteurs)	- 6.500 €
D 2315-127 :	Salle des Fêtes	+ 6.500 €

- **Tarif de location de la salle communale aux associations et organismes de représentation**

Alors que les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Marcilloles viennent de s'achever, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adapter le tarif de location journalière de la salle aux associations et organismes de représentation professionnelle (chambres consulaires, syndicats divers...) extérieurs à la commune, qui souhaitent l'utiliser en dehors du week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter de revaloriser le tarif de location de la salle des fêtes en semaine, en passant la location de 30 € à 50 € pour les associations et organismes de représentation professionnelle extérieurs à la commune, **à partir du 1^{er} janvier 2012**. Cette somme est destinée à couvrir les frais d'entretien et de chauffage.

- **Vente du lot n°19 du lotissement « Porte des Alpes » à M. Pierre LAINÉ**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2008 fixant le prix de vente des terrains viabilisés du lotissement communal « Porte des Alpes »,
Considérant l'intérêt porté par Monsieur Pierre LAINÉ pour la parcelle n°19 dudit lotissement, parcelle à céder de 4.000 m²,

Après avoir été informé du type d'activité économique exercée par le futur acquéreur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la vente de ladite parcelle à M. Pierre LAINÉ.

- agréé le montant de la transaction, qui s'élève à 88.000 €, selon le prix établi, par délibération, de 22 € hors T.V.A. sur marge, rapporté à la superficie de 4.000 m².
- dit que les frais notariés de la transaction sont à la charge exclusive de l'acquéreur.
- Et charge son Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la passation et la régularisation de la présente transaction.

❖ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil :

- est informé du contenu des rapports annuels 2010 du S.I.C.T.O.M. des pays de Bièvre et la Communauté du Pays de Chambaran, ainsi du compte-rendu de la dernière commission économique de la C.C.P.C.-
- du projet politique de la future communauté de communes Bièvre-Chambaran
- reçoit les remerciements de la F.N.A.T.H. pour l'attribution de sa subvention, et ceux de Françoise Berruyer pour son voyage, cadeau de départ en retraite.
- écoute le bilan financier de l'écho des remparts.
- prend connaissance du bilan financier de l'opération commerce place St Nicolas / logements rue Mozart, et de l'installation d'un évier dans une classe de l'école maternelle.
- organise le calendrier des festivités de fin d'année ; à noter : les illuminations du 8 décembre à l'école privée.
- agréé le règlement intérieur de la salle Ados (chemin de la coopérative) qui lui est présenté et donne son accord au projet graph'du centre de loisirs de décembre tout en lui proposant de décorer l'abri-bus de la mairie.
- prend connaissance du courrier de protestation de la F.D.S.E.A. concernant l'extension des zones humides dans le département au détriment des surfaces agricoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.